

REFERENCE : No

Mise en service du réseau luxembourgeois de données
à commutation par paquets LUXPAC

11 juillet 1983

Allocution de Monsieur le Ministre des Transports,
des Communications et de l'Informatique

Le 21 mars 1980, j'avais l'honneur d'assister au Kirchberg à la présentation d'EURONET, réseau à commutation par paquets dont la réalisation et l'exploitation ont été confiées par la Commission des Communautés Européennes aux administrations des Postes et Télécommunications des pays membres de la Communauté.

Grâce à EURONET, qui, rappelons-le, constitue le réseau de transport du service d'accès direct à l'information DIANE, et qui fut lancé peu après le premier réseau à commutation par paquets public, à savoir le réseau français TRANSPAC, la normalisation internationale a été accélérée, la technique de commutation par paquets a pu faire ses épreuves et l'introduction des réseaux de données publics en Europe a bénéficié d'une large promotion.

Aujourd'hui, je me réjouis d'avoir été appelé à procéder à la mise en service du réseau public de transmission de données à commutation par paquets luxembourgeois LUXPAC. Sans aucun doute, cette mise en service constitue une étape importante dans l'introduction de nouveaux services au Grand-Duché de Luxembourg.

C'est fin 1979 que l'Administration des Postes et Télécommunications lançait un appel de candidatures public dans les quotidiens luxembourgeois et dans le Journal officiel des Communautés

Européennes pour la fourniture d'un réseau de commutation par paquets. Cet appel constituait la suite logique d'une étude effectuée par l'Administration des Postes et Télécommunications, en début de cette année-là, au sujet de l'évolution de la transmission de données au Luxembourg.

Permettez-moi, de vous présenter sommairement les caractéristiques et avantages de ce nouveau service public.

LUXPAC est un réseau de transmission de données ouvert qui effectue le transport d'informations binaires. Il permet la communication entre terminaux et ordinateurs de type et de marques variés travaillant à des vitesses différentes.

Ainsi, chaque terminal ou ordinateur raccordé au réseau sera muni d'un numéro d'appel servant à établir les communications sur demande. Le réseau LUXPAC offre donc aux terminaux et ordinateurs les mêmes possibilités que le téléphone offre aux hommes, c'est-à-dire, la communication rapide sur un plan national et international à faible coût.

Comme pour le téléphone, l'Administration des Postes et Télécommunications n'assure que le transport des informations et ne s'occupe pas du traitement aux deux bouts. Les interlocuteurs doivent donc parler le même langage pour se comprendre. Ici, il reste encore une étape importante de normalisation à franchir, afin que tout utilisateur soit à même d'interpréter le contenu des informations envoyées par son correspondant.

Toutefois, les avantages que le réseau LUXPAC offre par rapport aux supports de transmission classiques, comme les lignes louées, sont de taille :

- le partage des ressources permet d'utiliser de façon optimale les voies de transmission et permet la transmission à faibles coûts sur des grandes distances;

- les liaisons internationales avec les pays voisins permettent de toucher soit directement, soit par transit tous les réseaux publics de données à commutation par paquets du monde industrialisé;

- l'interface de raccordement normalisé permet la communication entre équipements de constructeurs différents;

- la conversion de la vitesse de transmission et la régulation de flux permettent la communication entre un terminal avec débit faible et un ordinateur travaillant à vitesse élevée;

- le protocole de transmission X 25 permet d'établir plusieurs communications simultanément sur un même circuit physique;

- les mécanismes de détection et de correction d'erreur, les possibilités de basculement automatique sur secours et les moyens de protection des accès garantissent la sécurité et la confidentialité de la transmission;

- en ce qui concerne finalement le coût de l'opération, nous nous situerons au Luxembourg à un niveau de prix au plus égal, sinon inférieur aux niveaux de prix des réseaux correspondants voisins.

Le réseau LUXPAC servira dans l'avenir également de support pour les nouveaux services TELETEX et VIDEOTEX qui seront probablement offerts à partir de 1985 par l'Administration des Postes et Télécommunications. Ces services suscitent déjà aujourd'hui un très grand intérêt parmi les entreprises luxembourgeoises.

~~Après l'inauguration de la première liaison numérique par~~
câble à fibre de verre le 19 janvier dernier, la mise en service du réseau LUXPAC constitué, en l'espace de six mois, la deuxième grande innovation en matière de télécommunications pour le Luxembourg.

Ce qui plus est, c'est la deuxième innovation que l'Administration des Postes et Télécommunications présente au cours de l'Année mondiale des communications.

En tant que ministre responsable, je me réjouis particulièrement de pouvoir constater que l'Administration des Postes et Télécommunications a non seulement opté pour les technologies de l'avenir, mais, avec un dynamisme soutenu, s'applique à les réaliser et à les mettre au profit de l'utilisateur. J'ose exprimer le désir que ce dynamisme perdurera au delà de 1983.

En effet, l'Administration des Postes et Télécommunications est appelée à jouer un rôle des plus primordiaux dans le développement futur d'une Economie moderne. Dans un monde, où l'information et le traitement de l'information jouent un rôle de plus en plus important, non seulement comme branche industrielle autonome, mais surtout comme support indispensable à toute activité industrielle, commerciale, financière et autre, il faut que les secteurs économiques puissent avoir recours aux infrastructures techniques et informatiques les plus modernes. Pour que l'Administration des Postes et Télécommunications puisse mettre à disposition des intéressés les infrastructures, il ne faut non seulement qu'elle les conçoive, encore faut-il qu'elle puisse les réaliser et les exploiter.

Plus que jamais il faut donc que l'Administration des Postes et Télécommunications dispose, et des crédits nécessaires, et du personnel adéquat, en nombre et en qualifications, pour atteindre ses objectifs d'utilité publique.

Aujourd'hui, avec la mise en service du réseau LUXPAC, un de ces objectifs est réalisé. J'espère que LUXPAC deviendra rapidement un instrument utile pour les entreprises de tous les secteurs au Grand-Duché et contribuera favorablement à l'évolution de notre Economie.

(à revoir d'après l'allocution prononcée)